



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 6 OCTOBRE 2022

Présents : Christine GALILEI, René SALEMBIER, Stéphane CORGIER, J-Marc DURDILLY, J-Michel GARNIER, J-François LACROIX, Rodolphe LERISSEL, Sophie MAGNARD, Isabelle TICHIT-WUCHER, Sylvie VIGNON,

Absents : , Marc DUCROS (pouvoir à Christine GALILEI) , Romain MAYNARD (pouvoir à Sophie MAGNARD), Gaëlle COUBLE, Guillemette LOYEZ, Yoel MOREAU

Secrétaire de séance : Rodolphe LERISSEL

Ordre du jour :

1/ Approbation Procès-Verbal du conseil municipal du 13 septembre 2022

2/ Délibération pour définir une aide sur le montant des loyers du bar restaurant pour le lancement de l'activité

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 septembre 2022

Le procès-verbal est approuvé.

2/ Délibération pour définir une aide sur le montant des loyers pour le lancement de l'activité

Mme le Maire rappelle que le précédent locataire-gérant de « L'auberge des sapins » a mis fin à son contrat de location gérance le 15 juin 2022. Depuis le mois d'avril une procédure de recrutement est en cours. La commission de recrutement a reçu plusieurs dossiers, mais de nombreux ne correspondaient pas aux critères

Cette commission a retenu le dossier de candidature d'un couple, qu'elle a reçu en entretien le 12 septembre 2022. Cette commission s'est ensuite prononcée pour le recrutement de ces 2 personnes.

Ce couple de gérant prépare son arrivée. Ils sont actuellement en attente d'un prêt et envisage de ré-ouvrir ce commerce fin octobre ou début novembre 2022, en fonction de l'avancement de divers travaux (nettoyage, peinture et installations diverses)

Ces gérants ont transmis des propositions de menus ;

- Menu du jour en semaine : 15€
- Menu week-end du vendredi soir au dimanche midi : une formule à 18€ et une à 23€
- Des plats à emporter sont également prévus

Ils souhaitent travailler avec des producteurs locaux, les coordonnées de différents prestataires leur ont été communiquées.

Les horaires d'ouverture du bar sont en négociation, un compromis est à trouver. Ils souhaitent proposer un service de plat à emporter les soir de semaine, en ouvrant de 18h à 20h.

Le gérant a actuellement le statut d'autoentrepreneur et souhaite conserver ce statut. Ce statut ne devra pas bloquer le développement de l'activité. Un prévisionnel sur 3 ans sera transmis.

Concernant le logement, différentes propositions ont été faites aux futurs gérants. Ces derniers souhaitent provisoirement occuper le logement de l'auberge dans l'attente de louer ou acheter une maison.

Le montant des loyers avait été voté lors du conseil municipal du 24.01.2022 (délibération n° 2022-04) pour un montant total de 800€HT soit 960€ TTC, détaillé :

Location gérance : 200 € HT

Loyer de l'immeuble : 600 € HT

Les conditions économiques actuelles sont difficiles et se dégradent depuis le début de l'année, notamment à cause de l'inflation et particulièrement la hausse des coûts de l'énergie.

Ce commerce revêtant un caractère important pour l'attractivité et la vie sociale de notre commune, il est proposé d'aider ces futurs gérants pour leur installation. Le conseil municipal décide d'apporter une aide en réduisant le montant du loyer

Le conseil municipal après avoir délibéré,

- ❖ I / Décide d'apporter une aide d'exonération globale de 50% sur 6 mois, attribuée de façon progressive en fixant le montant du loyer comme suit :
 - En cas d'arrivée avant le 1^{er} novembre, exonération totale des loyers de location gérance et de l'immeuble pour le mois d'octobre 2022.
 - Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2022, le loyer de l'immeuble sera gratuit et seule la location gérance sera due, soit un montant mensuel de 200€ HT – 240 € TTC
 - Du 1^{er} janvier au 28 février 2023, exonération de 75% du loyer de l'immeuble, soit un montant mensuel de 410€ HT- 492€ TTC (200€ de location gérance et 210€ de loyer immeuble)
 - Du 1^{er} mars au 30 avril 2023 exonération de 30% du loyer d'immeuble, soit un montant mensuel de 620 € HT – 744€ TTC (200€ de location gérance et 420€ de loyer immeuble)

- ❖ II / Autorise Madame le Maire à signer la convention de location de gérance et tous documents afférents

Votants : 12	Pour : 12	Contre :	Absentions :
--------------	-----------	----------	--------------

Madame le Maire informe du montant de devis reçus concernant l'aménagement la cuisine et salle de restaurant :

- Changement plinthes :	859 €HT
- Achat de tables et chaises :	9 311.€ HT
- Armoire positive+ Fourneau+ Four mixte :	10 216 €HT
- Peinture cuisine et hall d'entrée restaurant :	5 580 € HT
- Buffet réfrigéré :	2 900€ HT

Le store cassé entré du restaurant sera enlevé. Une porte sera installée entre le restaurant et le logement

Les gérants vont investir dans la vaisselle.

2/ Informations diverses

- La coiffeuse a annoncé son départ en retraite dans un an. Elle souhaite vendre son fonds de commerce.
- L'ostéopathe est parti à la fin du mois d'aout 2022. Une annonce sera mise sur Beaujolais vers votre avenir

Prochains conseils municipaux :

- Mardi 18 octobre
- Mardi 15 novembre

Le secrétaire de séance,
Rodolphe LERISSEL



